

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 13 juin 2016

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 06/06/2016 au 10/06/2016. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2015 et annoncé dans le communiqué du 11 mars 2016.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 06/06/2016 au 10/06/2016

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 06 juin 2016	Achats	-	-	0
Séance du 07 juin 2016	Achats	339	18,00	6 102
Séance du 08 juin 2016	Achats	362	18,00	6 516
Séance du 09 juin 2016	Achats	306	18,00	5 508
Séance du 10 juin 2016	Achats	110	17,96	1 976
TOTAL		1 117	18,00	20 102